



Planification et programmation des travaux routiers au ministère des Transports

Juin 2012

Plan de présentation

1. Mission du Ministère
2. Organisation administrative
3. Planification et programmation des travaux routiers

La mission

Le ministère des Transports a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

Plus précisément, le Ministère élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport. Ces dernières se concrétisent par les activités suivantes :

- la planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;

Le ministère des Transports (suite)

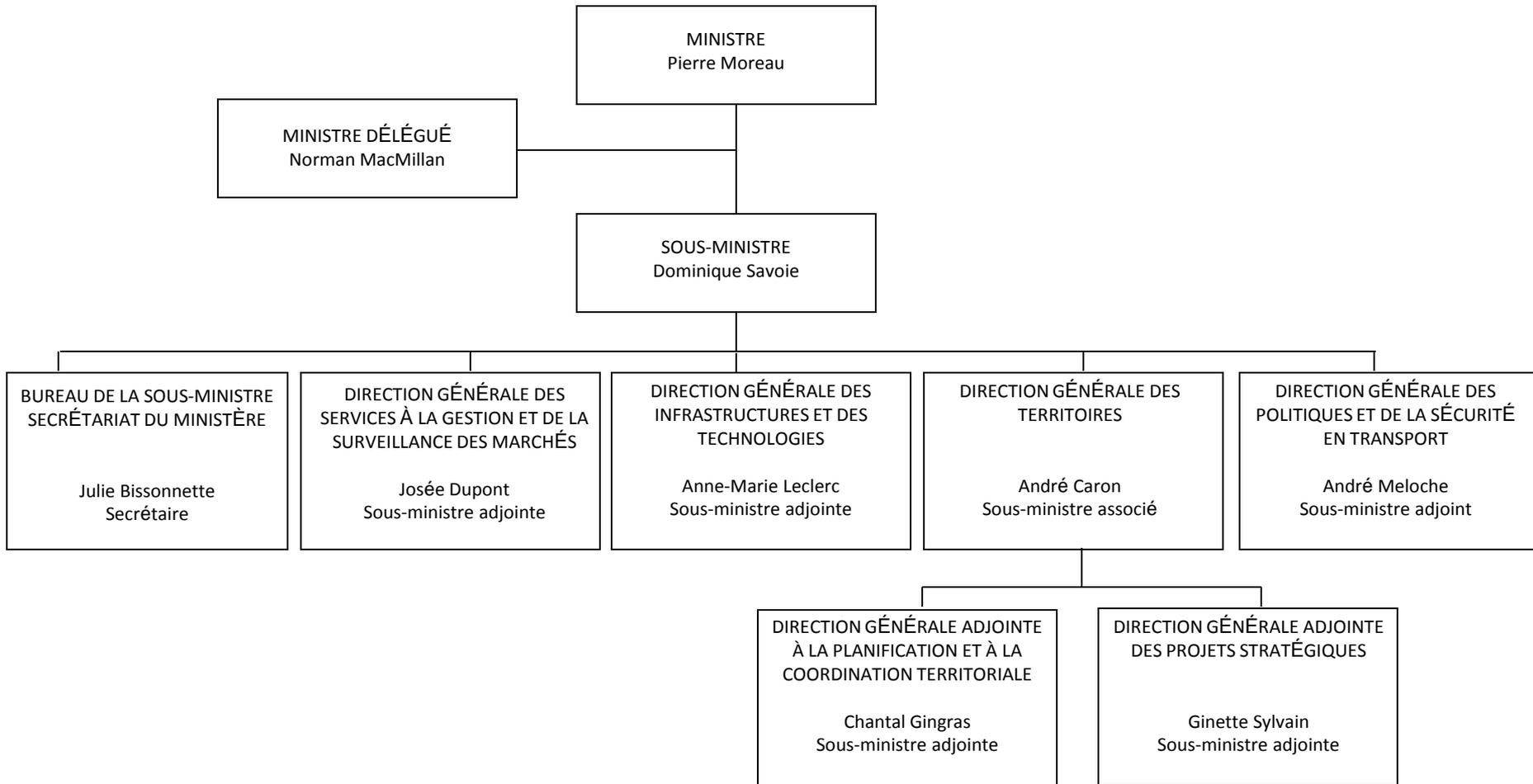
- le soutien technique et financier aux municipalités relativement à l'entretien, à la réfection et à l'amélioration du réseau routier local;
- le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment le transport en commun en milieu urbain, le transport adapté ainsi que le transport maritime et aérien dans les régions;
- le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport;
- le soutien au transport des marchandises, en favorisant l'intermodalité et l'utilisation des différents modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien).

L'organisation administrative

Le personnel du Ministère est réparti dans les cinq unités administratives suivantes :

- le Bureau de la sous-ministre;
- la Direction générale des territoires (14 directions territoriales);
- la Direction générale des politiques et de la sécurité en transport;
- la Direction générale des infrastructures et des technologies;
- la Direction générale des services à la gestion et de la surveillance des marchés.

Organigramme du ministère des Transports



ANALYSE RÉSEAU

Systèmes de gestion des infrastructures

Structures

Chaussées

Éléments d'infrastructure
(Glissières, signalisation, structures d'éclairage, etc.)

Données de circulation

Enquête Origine-Destination

Données de sécurité

Inventaire

État

Besoins



PLANIFICATION STRATÉGIQUE

- Plan territorial de mobilité durable
- Plan d'affaires exploitation
- Plan de redressement de l'état du réseau routier

Stratégies d'intervention

Situations contextuelles
(balises, facteurs externes, etc.)



Planification



INTERVENTIONS

Programmation

Planification

Préparation

Réalisation

Assurance et contrôle qualité

Suivi

Rétroaction

Gestion du projet

Bilans

Mise à jour des inventaires

Quatre axes de programmation

- Conservation des chaussées
- Conservation des structures
- Amélioration du réseau routier
- Développement du réseau routier

Objectif

- Assurer une qualité de roulement acceptable pour les usagers de la route de même qu'une capacité structurale suffisante pour la circulation des véhicules lourds

Les projets inscrits à cet axe sont regroupés selon les catégories suivantes :

- Correction de la surface de roulement
- Réfection du revêtement
- Réfection de la structure de la chaussée
- Réfection des éléments de drainage
- Réfection des autres équipements

Mise en œuvre de la stratégie d'intervention

- Optimisation de l'utilisation des budgets
- Interventions bénéfiques/coûts élevés pour correction de l'IRI et de l'orniérage
- Entretien préventif
- Réseau stratégique de soutien au commerce extérieur

Stratégie d'intervention

Types d'interventions	Stratégie 2012-2013	
	RSSCE	Hors RSSCE
Interventions préventives (min.)	5 %	
Interventions palliatives (max.)	5 %	
Sélection DT (max.)	25 %	
Interventions sélectionnées selon le bénéfice/coût IRI (min.)	35 %	
Interventions sélectionnées selon le bénéfice/coût orniérage (min.)	30 %	

Critères additionnels

Intervention lourde p/r resurfaçage (min.)	1 : 1	2 : 1
Distance parcourue sur des chaussées en bon état en orniérage	> aux résultats de la prévision pour l'année en cours au GCH	

Cibles du Plan stratégique 2008-2012 et du Plan de redressement du réseau 2007-2022

Année	RSSCE	Hors RSSCE	Tout le réseau
État 2012	84,0 %	67,5 %	72,2 %
Cibles 2011-2012	84,0 %	68,0 %	72,0 %
Cibles 2012-2013	85,0 %	69,0 %	73,0 %

Objectif

- Assurer la pérennité des structures existantes et la libre circulation des véhicules lourds (ponts, tunnels, murs, passerelles et stations de pompage)

Les projets inscrits à cet axe sont regroupés selon les catégories suivantes :

- Renforcement
- Réparation de structures
- Réfection de structures
- Amélioration de structures
- Démolition de structures

Stratégie d'intervention

- Sécurité
- Maintien en état des structures
- Perte de fonctionnalité (pont affiché)
- Ajout de fonctionnalité

Cibles du Plan stratégique 2008-2012 et du Plan de redressement du réseau 2007-2022

	Résultat à la fin de l'année 2010-2011	Résultat anticipé à la fin de l'année 2011-2012	Cible à atteindre à la fin de l'année 2012-2013
Proportion de structures en bon état	66,2 %	67,6 %	69,1 %

Objectif

- Améliorer la sécurité des déplacements et la fonctionnalité du réseau routier, sans ajout significatif de capacité de circulation

Les projets inscrits à cet axe sont regroupés selon les catégories suivantes :

- Reconstruction et réaménagement
- Courbes et pentes
- Gabarit - profil type
- Intersection et passage à niveau
- Réaménagement d'échangeur
- Gestion de circulation, signalisation et éclairage

Priorité d'interventions

- Sécurité :
 - Sites à potentiel d'amélioration
 - Recommandations du coroner
 - Glissières de sécurité
 - Éclairage routier
 - Abords de route
 - Dispositifs de contrôle de la circulation
 - Signalisation

Objectif

- Répondre aux besoins générés par l'évolution de la circulation par l'augmentation de la capacité du réseau routier existant ou par l'ajout d'un nouvel axe

Les projets inscrits à cet axe sont regroupés selon les catégories suivantes :

- Nouvel axe
- Élargissement majeur
- Nouvel échangeur

Priorité d'interventions

- Parachèvement des grands projets routiers : A-50, A-30, route 175, route 185, etc.
- Ententes fédérales-provinciales

Le cycle de programmation s'étend d'août à février

1. Le Service d'analyse et de coordination de la programmation (SACP) transmet des balises budgétaires quinquennales aux directions générales

Les balises sont établies par axe de programmation en considérant les objectifs du plan stratégique, les objectifs de résorption de déficit d'entretien prescrit par la loi, les parachèvements, les ententes signées avec les municipalités, les engagements ministériels, les bilans sur l'état des structures et des chaussées

Cycle de la programmation

2. Les directions générales (DG) répartissent les balises par direction territoriale (DT). Les DT élaborent leur planification quinquennale en tenant compte des balises et des stratégies d'intervention dans chacun des axes
3. Les DT transmettent aux DG leur proposition de programmation
4. Les DG valident et recommandent l'ensemble des projets. Par la suite, elles transmettent au SACP une proposition de programmation

5. Le SACP analyse la programmation et valide le respect des stratégies de concert avec la Direction du Laboratoire des chaussées et la Direction des structures en simulant le résultat obtenu sur l'état des infrastructures
 - Ajustements (retour DG et DT), si nécessaire
 - Validation des paramètres de programmation (SACP)
 - Préparation des documents de présentation (SACP)

6. Présentation aux autorités de la proposition de programmation pour approbation
7. Ajustements s'il y a lieu (DG et DT)
8. Approbation et annonce de la programmation